



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4203

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2020 aux associations

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

**Conseil du 29 janvier 2020****Délibération n° 2020-4203**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Actions contribuant aux politiques de l'habitat et du logement de la Métropole de Lyon - Mobilisation de l'offre de logements dans le parc existant, adaptation des logements au vieillissement et au handicap, prévention et lutte contre la précarité énergétique - Attribution de subventions 2020 aux associations**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les associations que sont le Collectif logement Rhône (CLR), constitué sous forme de plateforme "Louer solidaire 69" (avec les associations Agence locative sociale du Rhône (ALSR), association d'aide au logement des jeunes (AIOJ), Entre2Toits et Soliha), Habitat et humanisme Rhône et Soliha, œuvrent dans le domaine du logement et développent des actions et des dispositifs qui concourent :

- au développement d'une offre de logements abordables et de qualité dans le parc privé pour répondre aux besoins des ménages en situation d'insertion,
- à l'adaptation au vieillissement et au handicap,
- à la prévention et la lutte contre la précarité énergétique.

Ces actions répondent aux objectifs inscrits dans les documents-cadres qui définissent et structurent les politiques locales en faveur de l'habitat - programme local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - et celles en faveur du logement des personnes défavorisées - plan local d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD).

Elles concourent également à augmenter l'offre de logements mobilisable dans le cadre de l'accord entre l'Etat et la Métropole pour une mise en œuvre accélérée sur la Métropole lyonnaise du plan quinquennal pour le Logement d'abord (LDA) et la lutte contre le sans-abrisme.

La présente demande d'engagement porte sur le financement des actions développées par ces 5 structures associatives pour l'année 2020.

**I - Prospection et mobilisation d'offre de logements abordables dans le parc locatif privé : subventions proposées aux associations CLR et Habitat et humanisme Rhône**

L'activité de prospection et de mobilisation d'offres de logements dans le parc privé consiste pour les associations à développer plusieurs activités complémentaires : elles recherchent et aident les propriétaires bailleurs dans leurs démarches et assurent des services de gestion des logements et d'accompagnement des ménages.

La souplesse de cette forme d'intervention permet de s'adapter aux attentes des propriétaires, de produire une offre de logements réhabilités à loyers modérés, de loger des publics aux revenus contraints et fragiles, dans des situations d'hébergement ou de logements insatisfaisantes, voire inexistantes, et de mener une gestion locative adaptée ou des actions de médiation entre les propriétaires ou régies et les demandeurs de logements.

**1° - Compte-rendu des actions réalisées et bilan au titre de l'année 2019**

Par délibération du Conseil n° 2019-3511 du 13 mai 2019, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 177 900 € au profit de plusieurs associations dans le cadre d'actions de médiation offre-demande, prospection et mobilisation d'offre de logements abordables dans le parc

locatif privé pour l'année 2019. Une subvention de 123 400 € a été accordée au CLR et une de 54 500 € à Habitat et humanisme Rhône.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2019-2954 du 4 mars 2019, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions aux associations et structures œuvrant dans le cadre de la mise en œuvre accélérée du LDA pour 2019. Une subvention de fonctionnement de 45 000 € a été accordée à Habitat et humanisme Rhône dans ce cadre (décision de la Commission permanente n° CP-2019-3158 du 3 juin 2019).

Pour rappel, en 2019, les associations suivantes ont été financées et ont obtenu les résultats suivants :

Structure porteuse	Subvention captation en 2019 (en €)	Objectifs quantitatifs	Subvention LDA en 2019 (en €)	Réalisations
CLR (AILOJ, ALSR, Entre2Toits et Soliha)	123 400	88 logements captés et 70 médiations offre-demande		36 logements mobilisés (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2019) dont 7 logements fléchés vers LDA ; perspective d'une dizaine de logements captés d'ici fin 2019 19 médiations offre-demande
Habitat et humanisme Rhône	54 500	40 logements captés, dont 20 au titre du LDA	45 000	15 logements mobilisés (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 octobre 2019) dont 5 logements fléchés vers LDA

Jusqu'en 2018, les associations AILOJ, ALSR, Entre2Toits et Soliha étaient financées séparément au titre de la captation. En 2019, elles ont souhaité unir leurs ressources et ont mis en place en cours d'année la plateforme "Louer solidaire 69" portée par le CLR. Pour augmenter la mobilisation du parc privé à des fins sociales, la plateforme propose une mutualisation de l'activité de prospection puis une orientation des contacts avec les propriétaires bailleurs vers la structure associative la plus adaptée au projet. En 2019, une conseillère en immobilier et patrimoine a été recrutée, une plateforme informatique a été mise en place et des actions de communication ont été engagées. Le groupement de coopération social et médico-social "Un chez soi d'abord" a rejoint l'équipe des fondateurs de la plateforme.

La difficile atteinte des objectifs quantitatifs de captation pour 2019 s'explique en partie par le temps consacré à la mise en place de la plateforme sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 et également du fait de la tension forte du marché immobilier pouvant rendre peu attractifs les dispositifs de conventionnement à loyer social.

En 2019, l'association Habitat et humanisme Rhône a engagé des actions de communication afin de développer une offre nouvelle de logements abordables dans le parc privé. Elle a créé un poste de chargé de développement de l'habitat. Elle a également mené des actions de fidélisation des propriétaires solidaires et mené des campagnes de prospection. Cette nouvelle organisation des équipes et la tension du marché expliquent également la difficulté de l'association pour atteindre ses objectifs.

## 2° - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour 2020

Les objectifs de captation et de mobilisation de l'offre pour 2020 sont fixés globalement à 110 logements répartis de la façon suivante :

- 60 logements captés à minima par la plateforme du CLR sur les secteurs tendus de la Métropole,
- 50 logements captés à minima pour sur les secteurs tendus de la Métropole, dont 30 dans le cadre de LDA, ainsi que 25 renouvellements de conventions.

### a) - Subvention aux associations du CLR

Montant proposé en 2020 : 123 400 € (subvention 2019 : 123 400 €).

Pour 2020, le projet du CLR est de :

- consolider l'activité de la plateforme "Louer solidaire 69" en engageant toutes les prospections possibles et, ainsi, faire augmenter l'offre de logements conventionnés,

- développer l'information auprès des propriétaires bailleurs, en menant une communication massive et récurrente.

L'action de médiation offre-demande telle que la pratique l'ALSR auprès des régies et propriétaires privées n'est pas incluse dans la présente délibération pour 2020. En effet, compte tenu de la tension du marché immobilier, l'action de médiation de l'ALSR va être repensée et relève désormais davantage de l'accompagnement des ménages que de la mobilisation d'une offre pérenne de logements.

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien au CLR et aux associations qui la composent pour les actions de mobilisation d'une offre de logements à loyers modérés dans le parc privé existant et plus particulièrement pour la plateforme de mobilisation de l'offre et de procéder à l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant global de 123 400 € pour l'année 2020.

#### **b) - Subvention à l'association Habitat et Humanisme Rhône**

Montant proposé en 2020 : 99 500 € comprenant les interventions au titre du LDA (subventions 2019 : 54 500 € au titre de la captation et 45 000 € LDA).

Pour 2020, le projet d'Habitat et humanisme Rhône est de continuer à développer son activité, à la faire évoluer et à la faire connaître pour répondre aux besoins des propriétaires et investisseurs et augmenter l'offre de logements à prix abordables dans le parc privé.

Pour 2020, il est proposé de réunir les volets captation et LDA sur la présente délibération pour l'association Habitat et humanisme Rhône.

Il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien à l'association Habitat et humanisme Rhône pour ses actions de mobilisation d'une offre de logements à loyers modérés dans le parc privé existant et de procéder à l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant global de 99 500 € pour l'année 2020.

## **II - Adaptation des logements au vieillissement et au handicap - Prévention et lutte contre la précarité énergétique - Subvention à l'association Soliha Rhône et Grand Lyon**

Montant proposé en 2020 : 200 000 € (subvention 2019 : 197 400 €)

Soliha Rhône et Grand Lyon est une association sans but lucratif régie par la loi 1901, œuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables, reconnue par l'État en tant que "service social d'intérêt général".

Soliha assure un rôle de guichet d'information et d'accompagnement des ménages modestes ou en situation de précarité pour l'amélioration de leur habitat en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation de l'habitat au vieillissement ou au handicap, en lien avec les différents partenaires concernés (Agence nationale de l'habitat (ANAH), Caisse d'allocations familiales (CAF), caisses de retraites, communes, Maisons de la Métropole (MDM), etc.).

En 2019, sur le territoire de la Métropole, Soliha a informé plus de 1 750 ménages et en a accompagné plus de 535 dans un projet de travaux.

Pour 2020, la Métropole apportera son soutien à Soliha dans l'objectif de :

- informer 1 200 ménages pour améliorer leurs conditions d'habitat,
- accompagner un maximum de 500 ménages dans leurs projets de travaux. Le soutien de la Métropole permettra que l'accompagnement et le montage des dossiers de toutes les aides soient gratuits pour les ménages modestes, après mobilisation de tous les financeurs de l'action,
- agir en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, conduire un repérage et des visites à domicile auprès de 40 à 50 ménages et participer à des temps de rencontre partenariaux, notamment avec les travailleurs sociaux de la Métropole. Ces rencontres de ménages en situation de précarité énergétique doivent permettre le développement de solutions diversifiées (conseils, petits équipements, travaux, partenariat local pour résoudre la situation). Elles sont prévues en lien avec les MDM qui peuvent orienter des ménages auprès de Soliha afin qu'une action renforcée sur la précarité énergétique soit conduite.

Compte tenu du travail mené par l'association et des résultats observés, il est donc proposé au Conseil d'apporter un soutien à l'association Soliha pour ses actions d'information et d'accompagnement aux démarches

de travaux, et le développement d'activités en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et de procéder à l'attribution d'une subvention annuelle d'un montant global de 200 000 € pour l'année 2020.

Synthèse :

	Bénéficiaires	Action	Montant total de l'aide 2020 (en €)	Rappel montant aide 2019 (en €)	Évolution 2019-2020 (en %)
actions poursuivies	CLR	prospection et mobilisation d'offres de logements abordables dans le parc locatif privé et médiation offre-demande pour des logements abordables dans le parc privé	123 400	123 400	0
	Habitat et humanisme Rhône	prospection et mobilisation d'offres de logements abordables dans le parc locatif privé et mise en œuvre accélérée du LDA	99 500	54 500	0
				45 000	
Soliha Rhône et Grand Lyon	lutte contre la précarité énergétique et adaptation de logements : information et accompagnement aux travaux	200 000	197 400	+ 1,3	
<b>Total</b>			<b>422 900</b>	<b>420 300</b>	<b>+ 0,6</b>

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### **DELIBERE**

#### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2020 des subventions de fonctionnement pour un montant total de 422 900 € selon la répartition suivante :

- 123 400 € au profit de CLR dans le cadre de la prospection et la mobilisation d'offres de logements abordables pour les ménages modestes,

- 99 500 € au profit d'Habitat et humanisme Rhône dans le cadre de la prospection et la mobilisation d'offres de logements abordables pour les ménages modestes,

- 200 000 € au profit de Soliha Rhône et Grand Lyon dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation de logements au vieillissement et au handicap,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les bénéficiaires CLR, Habitat et humanisme Rhône, Soliha Rhône et Grand Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise**, monsieur le Président, à signer lesdites conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 422 900 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opérations n° 0P15O1172 et n° 0P15O3861A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.**

.